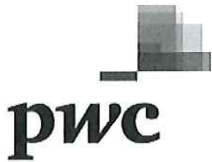


Witbe SA

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires

Witbe SA

Les Collines de l'Arche

Opéra E

92057 Paris-La Défense

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Contrat de travail de Monsieur Mathieu Planche, mandataire social de Witbe SA

Votre conseil d'administration du 24 mai 2017 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Mathieu Planche, mandataire social de votre société, afin de modifier ses fonctions, celui-ci étant nommé Directeur R&D en charge de l'innovation et d'augmenter son salaire brut mensuel rétroactivement à compter du 1^{er} mai 2017.

Votre conseil d'administration du 24 juillet 2017 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Mathieu Planche, mandataire social de votre société, afin de lui verser une prime exceptionnelle d'un montant de 3 209,18 euros.

La rémunération brute globale versée à Monsieur Mathieu Planche au titre de 2017 s'est élevée à 96 791,47 euros.

Contrat de travail de Monsieur Paul Rolland, administrateur de Witbe SA

Votre conseil d'administration du 23 mars 2017 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Paul Rolland, administrateur de votre société, modifiant sa rémunération variable au titre de l'exercice 2017 (prime d'intéressement) et augmentant son salaire brut mensuel.

La rémunération brute globale versée à Monsieur Paul Rolland au titre de 2017 s'est élevée à 115 159,18 euros

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Contrat de travail de Monsieur Paul Rolland, administrateur de Witbe SA

Votre conseil d'administration du 9 avril 2018 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Paul Rolland, administrateur de votre société, afin de reconduire sa prime d'intéressement pour 2018.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale du 31 mai 2017, sur rapport spécial du commissaire aux comptes du 23 mars 2017.

Contrat de travail de Monsieur Paul Rolland, administrateur de Witbe SA

Le contrat de travail de Monsieur Paul Rolland, administrateur, s'est poursuivi au cours de l'exercice jusqu'au son amendement par un avenant (autorisée par le conseil d'administration du 23 mars 2017).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Anne-Claire Ferrié